



RN 25

LETTRE D'INFORMATION - ÉTÉ 2025

> Toute l'info sur rn25.fr

LES TRAVAUX DU CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT COMMENCENT !

Afin d'améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers et fluidifier les flux dans le secteur, l'État va aménager un créneau de dépassement sur la RN25 au sud de Beauval dans le sens nord/sud.

Après l'avis favorable du commissaire-enquêteur en 2021 et une longue phase d'acquisitions foncières, les travaux vont débuter cet été, pour une durée d'un an.

La première phase de travaux, d'août 2025 à janvier 2026, concernera l'élargissement du côté est de la voie et la création d'un chemin agricole sur ce même côté ; la seconde phase concernera l'élargissement de la chaussée côté ouest, de février à juillet 2026.

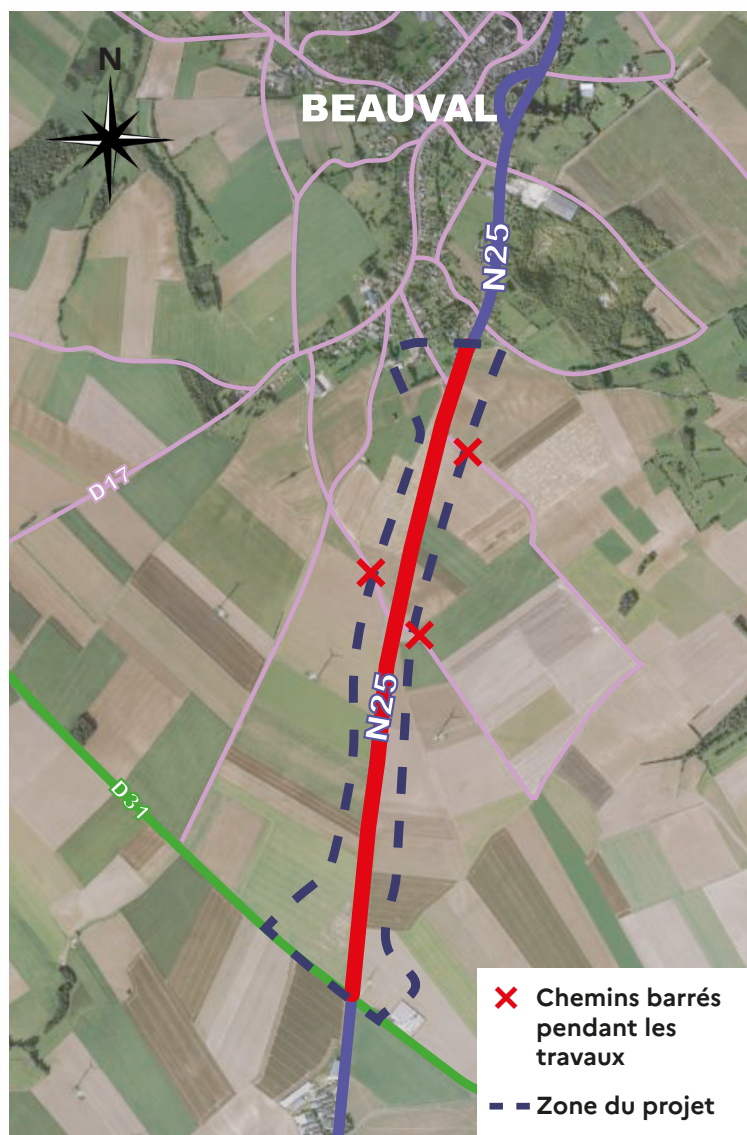
La circulation sur la RN25 sera maintenue pendant les travaux, avec quelques restrictions : une réduction de la largeur des voies et une limitation de vitesse adaptée.

INFOS CIRCULATION

Des restrictions de circulation sont à prévoir :

- Limitation de vitesse à 70 km/h.
- Réduction de la largeur des voies de circulation.
- Fermeture des accès aux chemins agricoles dans la zone de travaux, de août à décembre 2025 pour les chemins côté est, et de février à juillet 2026 pour ceux côté ouest.

Des plateformes sont prévues pour permettre d'opérer un demi-tour.



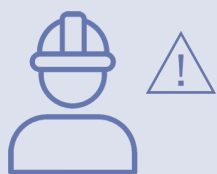
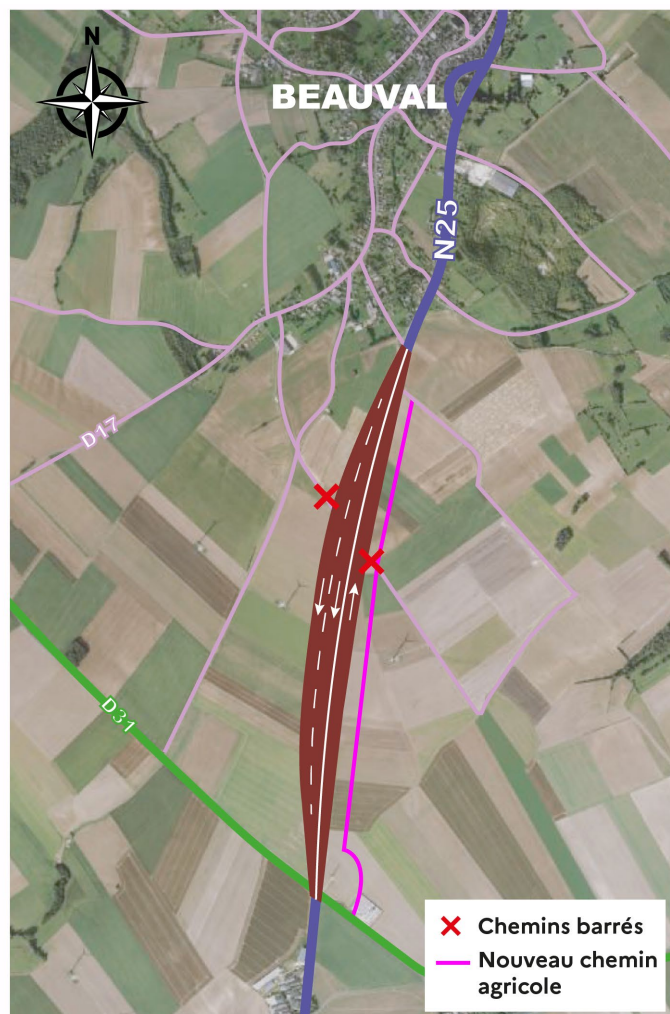
LE PROJET en détails : sécurité et fluidité

Le créneau de dépassement s'étendra sur une longueur de 2,2 km. La vitesse y sera limitée à 90 km/h dans le sens Doullens-Amiens, et à 80 km/h dans le sens Amiens-Doullens.

L'opération globale comprend :

- la création d'une voie supplémentaire dans le sens Doullens-Amiens ;
- l'aménagement de bandes dérasées de droite (accotement stabilisé permettant arrêt d'urgence ou manœuvre d'évitement - BDD) et de dispositifs d'assainissement ;
- le rétablissement de deux refuges ;
- la suppression des accès agricoles et la création d'un chemin agricole latéral côté est ;
- le réaménagement du carrefour d'entrée sud de Beauval et du carrefour avec la RD31 (voir plans détaillés).

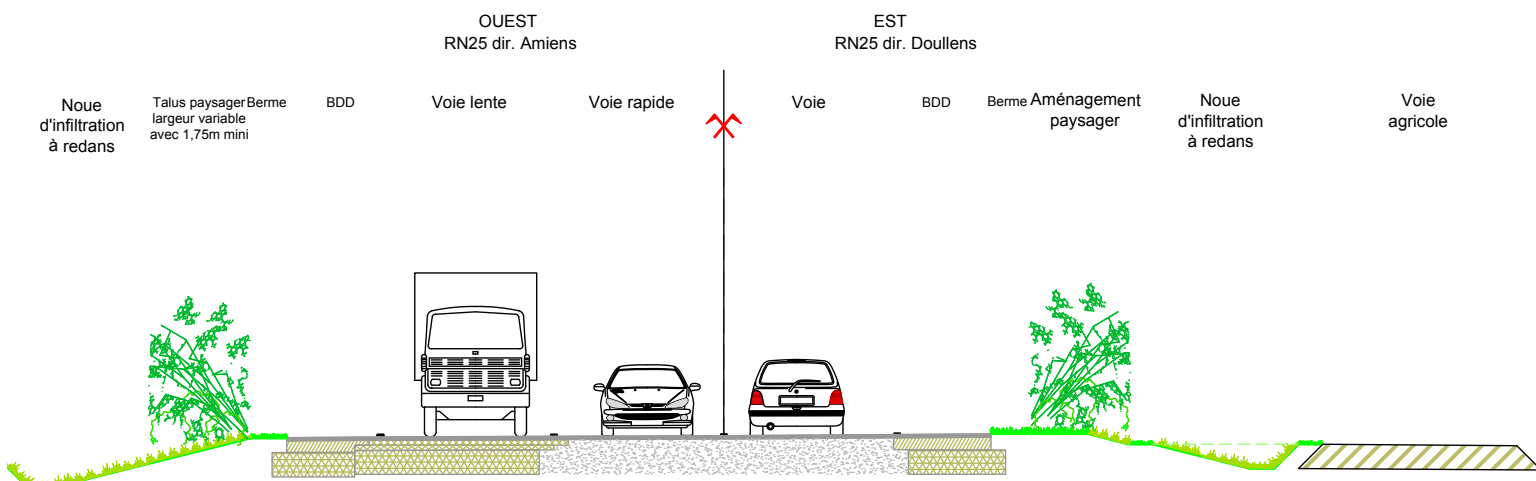
La réalisation de ce créneau de dépassement vise à améliorer la sécurité des abords de la voie pour l'ensemble des usagers et diminuer fortement l'accidentologie sur cet axe, mais aussi à accroître la fluidité du trafic en optimisant les possibilités de dépassement.



SOYEZ VIGILANT

Des hommes et des femmes travaillent sur la route.
Adaptez votre vitesse et respectez la signalisation.

Profil en travers de la voie de dépassement

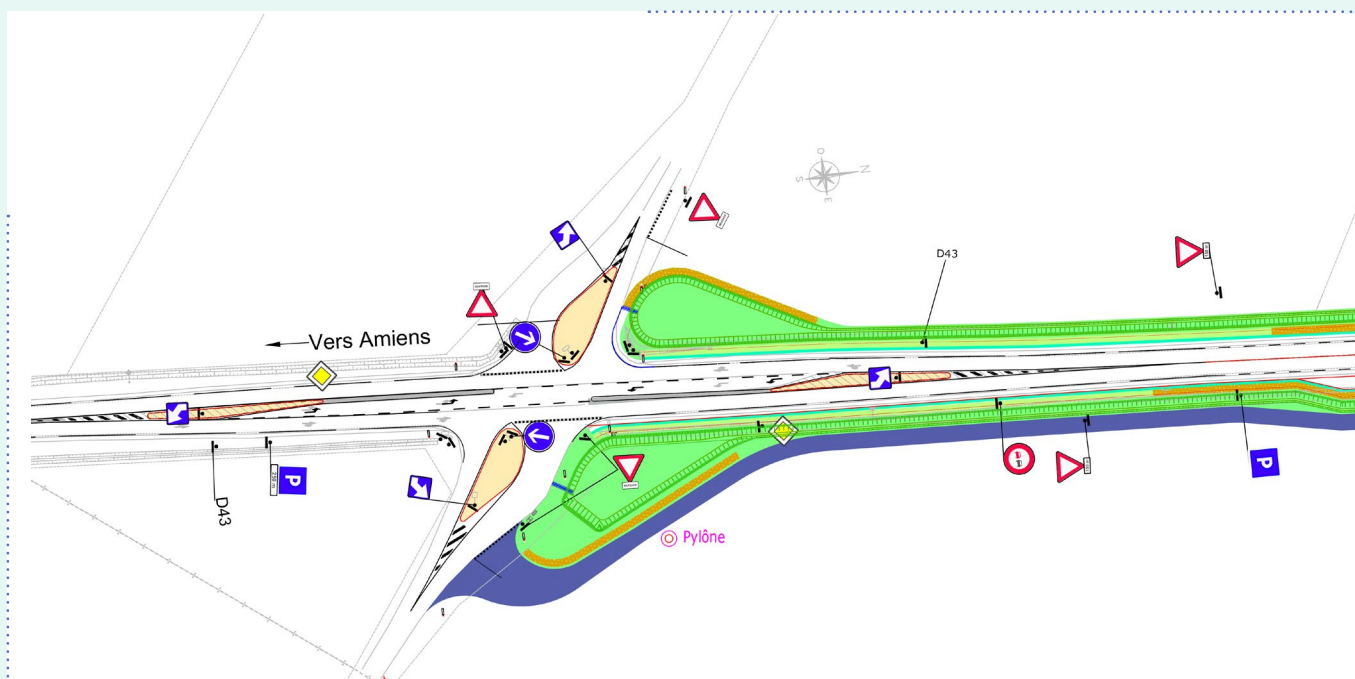


Zoom sur L'AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS

Le **carrefour de raccordement de l'entrée sud de Beauval** (carrefour entre la RN25 et la rue du Rosel) sera aménagé en tourne-à-gauche avec le raccordement de la future voie agricole.



Le **carrefour entre la RN25 et la RD31** sera réaménagé avec la création d'îlots directionnels bordurés pour améliorer la visibilité du carrefour.





Des mesures pour **PROTÉGER** L'ENVIRONNEMENT

L'aménagement du créneau de dépassement se réalisera, dans sa majeure partie, sur des emprises routières existantes. Le projet s'inscrit cependant dans la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » en appliquant des mesures de réduction avant et pendant la phase de travaux, mais aussi lors de l'exploitation :

- Un maintien, le plus possible, de l'intégrité des végétations herbacées de type prairies de fauche et friches prairiales.
- Un planning de travaux de déboisement en dehors de la période de reproduction des oiseaux et des chiroptères mais aussi d'hibernation de ces derniers, c'est-à-dire entre début août et fin octobre
- Une vigilance pour réduire les risques de pollution inhérents à l'utilisation de matériels et d'engins mécanisés.
- Une attention pour éviter le compactage et la mise en place de terres stériles en surface
- Une valorisation des espèces végétales indigènes dans le cadre des aménagements paysagers prévus.

De plus, au regard des enjeux écologiques du site, le projet comprendra l'aménagement de haies sur le plateau agricole le long de la RN25 afin d'améliorer le guidage des oiseaux. De même, une haie sera implantée de chaque côté de l'axe limitant ainsi l'impact paysager.

Coût prévisionnel

environ **4,5 M€**

entièrement financé par l'État



LES ACTEURS DU PROJET

- Maîtrise d'ouvrage : DREAL Hauts-de-France
- Maîtrise d'œuvre : VERDI Nord-Pas-de-Calais
- Travaux : Groupement COLAS/AXIMUM